



La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) éoliennes flottantes au sud de la Bretagne souhaite **interroger le public** sur l'identification **de zones** pour l'implantation de futurs parcs éoliens et de leur raccordement électrique mutualisé à l'aide d'un [questionnaire en ligne](#). Nous vous présentons brièvement au préalable le projet, le débat et la démarche.

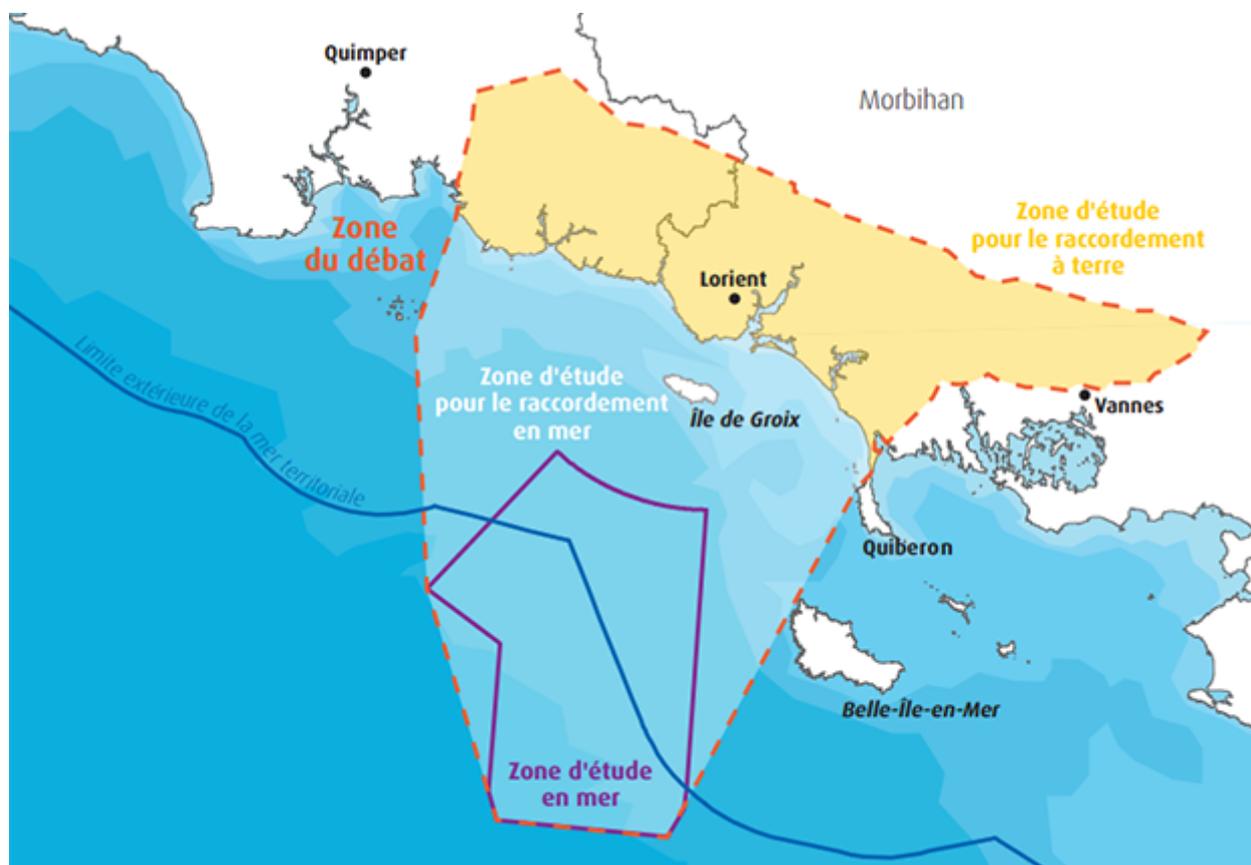
---

## LE PROJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Ministère de la Transition écologique, en lien avec RTE et la Région Bretagne, a identifié une zone de 1 330 km<sup>2</sup> au sein de laquelle il souhaite identifier deux espaces contigus de 200 et 400 km<sup>2</sup> pour l'accueil de deux parcs éoliens en mer flottants, l'un de 250 MW, l'autre pouvant aller jusqu'à 500 MW, et de leur raccordement mutualisé au réseau très haute tension terrestre.

Dans cette perspective, une macro zone a été définie par la maîtrise d'ouvrage et présentée au débat public. Celle-ci est composée :

- d'une zone d'étude en mer, propice à l'implantation de deux parcs d'éoliennes flottantes ;
- d'une zone d'étude pour le raccordement électrique mutualisé, comprenant :
  - la zone d'étude pour le raccordement en mer ;
  - la zone d'étude pour le raccordement à terre.



---

## LE DÉBAT DE LA CPDP ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Le projet ci-dessus est l'objet du débat organisé par la CPDP qui s'est ouvert le 20 juillet 2020 et se terminera le 21 décembre 2020.

Ce débat public doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- le projet doit-il se faire ?
- dans l'affirmative, quels sont les enjeux à prendre en compte, et comment les intégrer dans les cahiers des charges des futurs appels d'offres ?
- quelles localisations pour les deux champs d'éoliennes et le raccordement au littoral et au réseau électrique ?

---

## LA DÉMARCHE MISE EN ŒUVRE SUR LE SUJET DES LOCALISATIONS

En complément des démarches présentielles et numériques mises en œuvre jusqu'ici par la CPDP pour informer et faire participer le public, la Commission met en place un [outil de recueil d'avis en ligne pour les choix de zones](#) pour l'implantation des futurs parcs et du raccordement terrestre. Cet outil se

décompose en deux parties :

- [un document « éléments support »](#) dont l'objectif est d'apporter au public des informations synthétiques lui permettant d'exprimer un avis motivé ;
- [un questionnaire permettant](#) de choisir les emplacements qui paraissent favorables ou défavorables à l'implantation des parcs éoliens en mer et au raccordement.

Les réponses seront enregistrées jusqu'au 21 décembre à minuit, date de clôture du débat.

A l'issue du débat public, les avis recueillis lors du débat, dont ceux exprimés via cet outil, seront synthétisés, publiés et restitués dans un rapport rendu public. L'État disposera ensuite de 3 mois pour publier les suites qu'il entend donner au débat.

JE CONSULTE LE DOCUMENT  
« ÉLÉMENTS SUPPORT »

JE RÉPONDS  
AU QUESTIONNAIRE

Contactez la commission du débat  
13 rue du Général Leclerc, 56100 Lorient  
02 97 80 31 34  
<https://eolbretsud.debatpublic.fr/>

REJOIGNEZ LE DÉBAT SUR



Vous recevez cette lettre parce que vous avez été en contact avec la CPDP éoliennes flottantes au sud de la Bretagne, ou parce que vous êtes susceptible d'être intéressé par le débat qu'elle organise. Vous pouvez à tout moment vous désabonner d'un simple clic.

[Cliquez ici si vous ne souhaitez plus recevoir nos newsletters](#)